



Sassierges Saint-Germain

**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
Mardi 24 Février 2026**

Le Maire

LORY Henri

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Lory', written over a horizontal line.

Le secrétaire de séance

EUMONT-CAMUS Thierry

Ordre du Jour :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du conseil du 12 décembre 2025
- 3) Rapport annuel 2024 sur le prix de l'eau et la qualité du service public de l'eau potable
- 4) Marché public : Restauration de la charpente et de la couverture du clocher et de l'avant chœur : plan de financement
- 5) Questions diverses

Le procès-verbal sera consultable en Mairie après sa validation par le Conseil Municipal

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le mardi 24 février, à 19 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Sassierges Saint-Germain s'est réuni salle du conseil.

Convocation : mercredi 18 février 2026

Présents : BEYLY Aline, AUFRERE Valérie, GERBAUD Valérie MM. LORY Henri, CARBONNE Renaud, EUMONT-CAMUS Thierry, RIGAUD Philippe, PROTEAU Jean-François.

Absent excusé : M. BLANCHET Marc donne pouvoir à M. EUMONT-CAMUS Thierry

Le quorum étant atteint, les conseillers peuvent délibérer valablement

Membres en exercice : 9
Membres présents : 8
Membres votants : 9

Secrétaire de séance : M. EUMONT-CAMUS Thierry

Assistait également au Conseil Municipal : Madame PLISSON Evelyne, secrétaire.

Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance : M. EUMONT-CAMUS Thierry est désigné secrétaire de séance.

Point n° 2 : Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2025.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2025 à l'assemblée délibérante qui est approuvé à l'unanimité.

Point n°3 : Délibération n° 1-2026 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités territoriales le Syndicat des eaux du Liennet a obligation d'établir un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Après présentation du rapport, le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité, du rapport annuel 2024, sur le prix de l'eau et la qualité du service public de l'eau potable, établi par le Syndicat des eaux du Liennet.

Point n°4 : Délibération n°2 -2026 : Restauration de la charpente, de la couverture du clocher et de l'avant chœur : plan de financement prévisionnel.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'engager des travaux de restauration du clocher de l'église afin de préserver l'édifice et d'assurer la sécurité publique.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé comme suit :

Travaux : 355 047.76 € HT
Honoraires : 49 958.56 € HT
Coordination SPS : 2260.00 € HT
Frais de publication : 460.12 € HT

Soit un montant prévisionnel de : 407 726.44 € HT

Afin d'assurer le financement de cette opération, il est proposé de solliciter les concours financiers suivants :

- 25 % auprès de la DRAC
- 20% auprès du Conseil Départemental (Fonds de protection du patrimoine Architectural et Culturel)
- 35% au titre de la DETR.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DÉPENSES		RECETTES		
Nature des Dépenses	Montant HT	Financeurs	Taux	Montant HT
Travaux	355 047.76	DRAC	25%	101 931.61
Honoraires	49 958.56	Conseil Départemental	20%	81 545.29
Coordination SPS	2260.00	DETR	35%	142 704.25
Frais de publication	460.12	Total des subventions		326 181.15
		Emprunts Fonds propres	20%	50 000.00 31 545.29
Total	407 726.44 €	Total	100%	407 726.44 €

Questions diverses

Organisation des élections

Dans le cadre de l'organisation des élections du 15 mars, le conseil municipal a procédé à la désignation des membres pour la tenue du bureau de vote ainsi que des opérations de dépouillement.

ELECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2026

ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE

Président du Bureau de vote : **M. LORY Henri**

Suppléant du Président du Bureau de vote : **Mme BEYLY Aline**

Secrétaire de séance : **M. PROTEAU Jean-François**

Assesseurs : **M. RIGAUD Philippe/ M. EUMONT-CAMUS Thierry**

8 H 00 – 11h30	11H30-15H00	15H00-18H00
M. PROTEAU Jean-François	Mme GERBAUD Valérie	Mme BEYLY Aline
M. RIGAUD Philippe	M. HERAULT Jean-Baptiste	Mme DECOUCHON-AVRIL Nathalie
M. EUMONT-CAMUS Thierry	Mme BEYLY Aline	Mme AUFRERE Valérie
	Mme BOURY Viviane	

RPI

Le conseil municipal a été informé de la nécessité de procéder à une révision des statuts du Regroupement Pédagogique Intercommunal, en raison d'une modification de la répartition des charges entre les deux communes.

Intramuros

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la volonté de la commune de remplacer le dispositif « Voisins Vigilants » par l'application « Intramuros » dédiée à l'information et à la communication avec les administrés. Cette application permettra :

- De diffuser des informations municipales
- De signaler des événements ou alertes
- De valoriser la vie locale
- De mettre à disposition un site internet communal accessible aux habitants.

Fleurissement du bourg

Il a été demandé à M. Giraud Allan et Mme Gautron Linda d'élaborer un plan de fleurissement du bourg.

Dans ce cadre, un devis a été sollicité en fonction des besoins identifiés.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur le projet et le devis.

Le Conseil Municipal valide le projet et le devis.

Fermeage SCEA LORY

Monsieur Proteau Jean-François donne lecture du courrier reçu en date du 18 février concernant la SCEA LORY.

Ce courrier informe le conseil municipal d'un changement de gérant à compter du 1^{er} juillet 2026. M. Kazmierczak Stéphane remplacera Mme LORY Caroline.

La séance est levée à 21h00.

Le secrétaire de séance,

EUMONT-CAMUS Thierry

Le Maire,

LORY Henri

